

Mot de la Chef du Service économique de l'Ambassade de France



Cécile HUMBERT-BOUVIER

Les autorités françaises, sous l'impulsion du Président de la République Emmanuel Macron, organiseront dans les semaines à venir, si les conditions sanitaires le permettent, deux événements majeurs avec les pays du continent africain. Un Sommet de haut niveau sur le financement des économies africaines se tiendra à Paris en mai 2021 dans lequel seront abordés l'ensemble des enjeux du financement des économies africaines post-crise, au-delà de la seule réponse

internationale à la crise qui s'était appuyée sur l'Appel du 15 avril 2020, la mobilisation massive et rapide des institutions financières internationales, et les mesures inédites sur la dette des pays les plus vulnérables. Nous nous réjouissons que le Maroc, à travers sa Directrice du Trésor, ait accepté de participer aux travaux préparatoires à ce Sommet. Par ailleurs, se tiendra à Montpellier du 8 au 10 juillet un Sommet Afrique-France d'un genre renouvelé dans la forme et sur le fond. Dans la forme car ce seront les acteurs-mêmes de ce changement qui seront au cœur de l'évènement : entrepreneurs, intellectuels, chercheurs, artistes, sportifs plutôt que les chefs d'Etat ou les représentants institutionnels. L'accent sera plus particulièrement mis sur les diasporas franco-africaines. Le renouvellement se manifestera également sur le fond puisque cet événement donnera l'opportunité d'écouter la voix des diasporas et de la jeunesse de France et du continent africain qui manifestent le désir de s'impliquer dans la redéfinition des liens qui nous unissent. Le Maroc sera également associé étroitement à ce Sommet à travers la participation escomptée de jeunes entrepreneurs, artistes, sportifs, chercheurs, porteurs d'engagement associatif du pays. Une belle occasion pour mettre en valeur ce qui fait le caractère unique des relations entre l'Afrique et la France : le lien humain. ▀

L'économie en mouvement

Un chiffre en perspective

908 MEUR

Le déficit commercial de la France résultant des échanges avec le Maroc augmente de 10,5 %, à 908 M EUR en 2020

Dans le contexte de la pandémie, les échanges commerciaux entre la France et le Maroc se sont contractés de 12 % en 2020, soit un repli similaire à celui du commerce entre le Maroc et le reste du monde. Selon les douanes françaises, les exportations françaises à destination du Maroc ont davantage diminué (-14 %) que les importations en provenance du Royaume (-10 %), entraînant un creusement du déficit commercial bilatéral au détriment de la France, à hauteur de 10,5 %, à 908 M EUR (contre 822 M EUR en 2019).

Ce résultat témoigne de la bonne reprise des écosystèmes industriels exportateurs marocains au cours du second semestre. En effet, au terme des six premiers mois 2020, le déficit commercial bilatéral avait diminué de 36 %, essentiellement en raison d'exportations records de céréales françaises et à l'arrêt temporaire de certaines industries marocaines. Toutefois, à la fin de l'année, le déficit français sectoriel le plus élevé, en l'occurrence celui relevant du poste « matériel de transport », n'a enregistré qu'une diminution contenue de 11 % (à 1,2 Md EUR). Pour sa part, malgré la sécheresse et les ventes de céréales qui en ont découlées, le déficit agricole s'est finalement accentué de 9,5 %, soulignant la résilience à l'export des fruits et légumes marocains. En outre, la plupart des excédents français se sont repliés, à l'instar de ceux des postes « produits métallurgiques et métalliques » (-33 %), « produits chimiques, parfums et cosmétiques » (-25 %), ou encore « équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique » (-19 %).

La Chronique économique

Le Maroc s'engage vis-à-vis du GAFI

Suite à la séance plénière le 25 février 2021 du Groupe d'Action Financière (GAFI), organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT) créé lors du Sommet du G7 qui s'est tenu à Paris en 1989, le Maroc, à l'instar du Sénégal, du Burkina Faso et des Îles Caïmans, a été inscrit sur liste grise, du fait de déficiences constatées au niveau de son arsenal juridique. En effet, si depuis la publication du Rapport d'Evaluation Mutuelle d'avril 2019 du GAFIMOAN (entité régionale du GAFI pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient), le Maroc a effectué des progrès importants, des écarts persistent néanmoins, notamment en raison du faible nombre de jugements et de condamnations en matière de blanchiment d'argent et de lutte contre le terrorisme.

Suite à cette décision, le Maroc s'est formellement engagé à mettre en œuvre un plan d'action remédiant aux lacunes constatées « d'ici décembre prochain », selon l'Unité de Traitement du Renseignement Financier (UTRF, rattachée au chef du gouvernement) dans une interview à la presse marocaine. L'UTRF rappelle par ailleurs que le projet de loi 12-18 relatif au blanchiment des capitaux est bien avancé dans le circuit législatif, et devrait apporter un certain nombre de réponses aux vides juridiques identifiés. En outre, l'UTRF contextualise : l'évaluation du GAFI est « un processus cyclique normal » visant à constater dans quelles mesures ses pays membres appliquent ses normes – ces dernières évoluant au fil du temps.

▀ arthur.francois@dgtrésor.gouv.fr

▀ arthur.francois@dgtrésor.gouv.fr

Secteur à l'affiche

Relance industrielle : lancement du programme Tatwir-Startup

Le Ministère de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique a lancé le 15 février le programme d'appui aux porteurs de projet de startups industrielles intitulé « Tatwir-Startup ».

Ce programme s'inscrit dans le cadre du déploiement du Plan de Relance Industrielle 2021-2023 qui compte parmi ses axes stratégiques le développement de l'entrepreneuriat industriel et l'émergence d'une nouvelle génération d'industriels marocains. Il vise à développer des projets innovants, industriels et de services à forte valeur ajoutée en lien avec le secteur de l'industrie.

A la même occasion, le Ministère a signé une convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme avec l'Agence nationale pour la promotion de la petite et moyenne entreprise (Maroc PME) et la Fédération de l'écosystème startup du Maroc (MSEC). Un accompagnement sera proposé allant de l'idéation à l'industrialisation, l'objectif étant d'appuyer 300 porteurs de projets sur une période de 3 ans.

Pour mémoire, dans le cadre également du déploiement du Plan de relance industrielle 2021-2023, le Ministère a lancé en janvier dernier le programme « Tatwir croissance verte » pour l'appui à la décarbonation des très petites et moyennes entreprises (TPME) industrielles, programme mis en œuvre par Maroc PME et l'Agence marocaine de l'efficacité énergétique (AMEE). L'objectif est d'accompagner les TPME industrielles dans leurs démarches de développement de process et produits décarbonés et d'appuyer l'émergence de nouvelles filières industrielles vertes compétitives et la réduction de la pollution industrielle.

► laurence.jacquot@dgtresor.gouv.fr

Relations France-Maroc

Organisation du séminaire macroéconomique bilatéral le 18 février 2021



Le séminaire macroéconomique franco-marocain s'est tenu le 18 février dernier. Ce rendez-vous biennuel réunit côté marocain les équipes de la Direction des Études et Prévisions Financières (DEPF) du ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration, et côté français, celles de la Direction générale du Trésor (DG Trésor) du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Mounssif Aderkaoui, Directeur des études et prévisions financières, et Anne Blondy-Touret, Cheffe du service des politiques macroéconomiques et des affaires européennes (SPMAE) à la DG Trésor, ont présidé la rencontre, qui a eu pour thèmes d'une part les perspectives économiques internationale, française et marocaine post COVID19, et d'autre part l'impact de la crise et des mesures d'accompagnement sur la situation financière des entreprises.

Les échanges ont mis en exergue l'utilité des « indicateurs à haute fréquence », pour répondre au besoin d'une prévision économique plus réactive, dans le contexte de la pandémie. A ce titre, le suivi des requêtes Google (Google Trend) constitue par exemple une source précieuse d'information à très court terme. Les échanges ont permis de constater une reprise industrielle au niveau mondial. Au Maroc, où les activités liées au tourisme ont été les plus sévèrement touchées, la DEPF parie sur une reprise généralisée en 2021, mais selon des rythmes différenciés d'un secteur à l'autre. Pour l'avenir, la DEPF signale la volonté du Maroc de poursuivre sa participation à l'intégration régionale en Afrique et d'améliorer son offre exportable qui sera renforcée d'un « Label Maroc ».

Les parties sont convenues que le prochain séminaire, devant se tenir au second semestre de cette année, portera sur les thèmes de l'épargne et de la green économie.

► christine.brodiak@dgtresor.gouv.fr

Affaires à suivre



►►► **Transport urbain** : la Société du Tramway de Rabat Salé (STRS) a lancé un appel d'offres relatif à l'élaboration d'une étude de plan de mobilité urbaine soutenable dans l'agglomération de Rabat-Salé-Témara. L'estimation des coûts de la prestation est estimée à 18 M MAD. L'ouverture des plis est prévue le 15 avril 2021

►►► **Informatique de pointe** : l'Université Mohammed VI Polytechnique a inauguré à Benguerir son nouveau Data Center au sein duquel est logé un supercalculateur certifié Tier III et Tier IV par l'Uptime Institute, aujourd'hui le plus puissant d'Afrique. Le Maroc se hisse ainsi à la 26^{ème} place mondiale en termes de puissance de calcul, devant l'Autriche et Hong Kong

►►► **Cryptomonnaie** : un comité dédié à la monnaie numérique de banque centrale sera créé au sein de Bank Al Maghrib. Ce comité aura pour rôle d'identifier et analyser les avantages et risques de l'introduction d'une e-currency émise et supervisée par la Banque centrale du Maroc. Bank Al-Maghrib demeure toutefois prudente. Pour rappel, en 2017, elle avait publié un communiqué conjoint avec le Ministère de l'Economie et des Finances et l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux, rappelant les risques associés à l'utilisation de monnaies virtuelles (absence de protection du consommateur, volatilité du cours de change, utilisation à des fins illicites voire criminelles).

Retrouvez l'actualité du Service économique sur

